



juin 2015 – n° 06/12

Infos rapides

Tableau de bord du commerce extérieur d'avril 2015

## En avril 2015, l'excédent agroalimentaire progresse pour le deuxième mois consécutif

**E**n avril 2015, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 846 millions d'euros, et augmente de 102 millions d'euros par rapport à avril 2014. Alors que l'excédent diminuait, sur un an, presque tous les mois depuis mai 2013, il progresse pour le deuxième mois consécutif, porté par la hausse des exportations vers les pays tiers.

L'excédent en produits agricoles bruts augmente de 130 millions d'euros. Les exportations d'orge et de blé tendre progressent grâce à la demande des pays tiers et celles de maïs, grâce aux envois vers l'UE.

L'excédent en produits transformés diminue de 28 millions d'euros. Vers l'UE, les exportations pâtissent de la baisse des prix des produits laitiers et de la baisse des ventes de viandes. En revanche, les ventes de vins et cognac sont dynamiques vers les Etats-Unis et la Chine.

### Sommaire

<b>Principales tendances du commerce extérieur</b>	page 2
En glissement annuel, l'excédent augmente grâce aux exportations vers les pays tiers	
<b>Produits agricoles bruts</b>	page 3
Forte hausse des exportations de céréales vers les pays tiers	
<b>Produits agricoles transformés</b>	page 4
Les exportations progressent grâce aux ventes de vins et cognac	

**Sources et définitions** page 5

**Pour en savoir plus** page 5

## Principales tendances du commerce extérieur

**Les faits marquants :** en glissement annuel, l'excédent augmente grâce aux exportations vers les pays tiers

L'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 846 millions d'euros en avril 2015, et augmente de 102 millions d'euros par rapport à avril 2014. Le solde des échanges progresse avec les pays tiers, mais pas avec l'UE.

**Avec les pays tiers**, l'excédent (607 millions d'euros) augmente de 227 millions d'euros par rapport à avril 2014. Les exportations augmentent de 269 millions d'euros (+ 15 %), tandis que les importations augmentent de 42 millions d'euros (+ 3 %). Les exportations d'orge et de blé tendre augmentent respectivement de 83 et 42 millions d'euros : les quantités d'orge vendues augmentent vers la Chine et celles de blé tendre vers la Corée du Sud et la Thaïlande. Les exportations de vins et de boissons alcooliques augmentent respectivement de 63 et 42 millions d'euros, notamment grâce aux ventes aux Etats-Unis et à la Chine. Ainsi, les exportations totales progressent de 125 millions d'euros vers la Chine, de 86 millions d'euros vers les Etats-Unis et de 27 millions d'euros vers la Corée du Sud.

**Avec l'Union européenne**, l'excédent (239 millions d'euros) diminue de 125 millions d'euros par rapport à avril 2014. Les exportations diminuent de 91 millions d'euros pour les produits transformés (- 3,8 %), et augmentent de 58 millions d'euros pour les produits bruts (+ 7 %). Les exportations de maïs augmentent de 47 millions d'euros, grâce à la hausse des quantités vendues. En revanche, les exportations de produits laitiers diminuent de 44 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des prix. Les ventes de viandes et préparations diminuent de 22 millions d'euros. Au final, les exportations diminuent de 34 millions d'euros vers l'Italie, de 33 millions d'euros vers l'Allemagne et de 15 millions d'euros vers la Belgique, mais progressent de 29 millions d'euros vers le Royaume-Uni.

**Sur les quatre premiers mois de l'année 2015**, l'excédent atteint 3 379 millions d'euros, en hausse de 49 millions. La hausse de l'excédent aux mois de mars et d'avril compense la baisse cumulée des deux premiers mois de l'année.

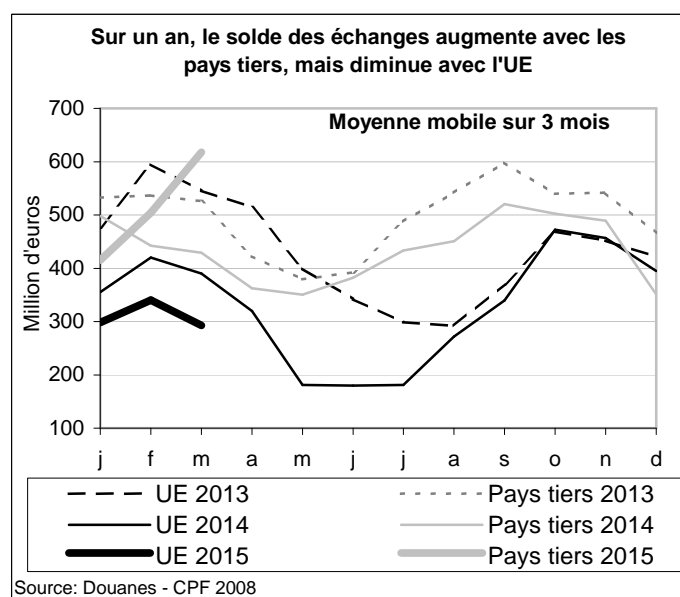
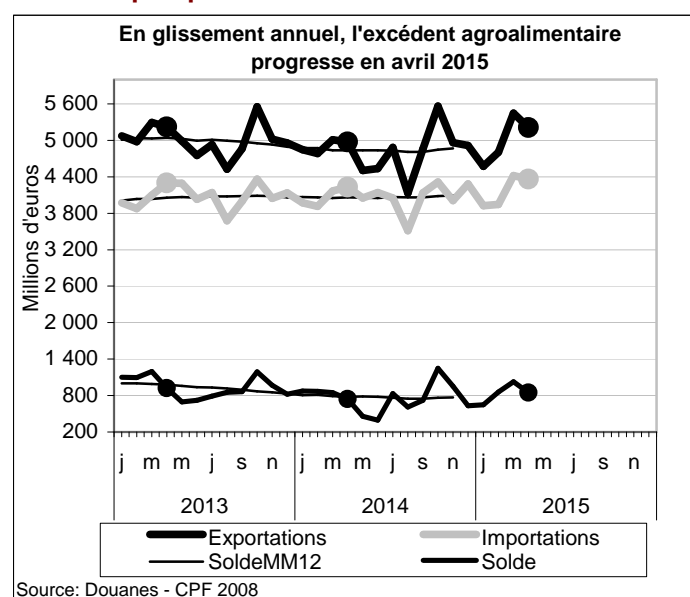
### Les indicateurs

Produits CPF2	Avril						Cumuls 4 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>UE</b>												
Produits bruts	515	573	850	908	335	334	2 179	2 338	3 729	3 875	1 550	1 537
Produits transformés	2 327	2 361	2 356	2 266	29	-96	8 955	9 035	9 030	8 757	75	-278
<b>AGROALIMENTAIRE</b>	<b>2 842</b>	<b>2 935</b>	<b>3 206</b>	<b>3 173</b>	<b>364</b>	<b>239</b>	<b>11 134</b>	<b>11 373</b>	<b>12 759</b>	<b>12 632</b>	<b>1 624</b>	<b>1 259</b>
<b>Pays tiers</b>												
Produits bruts	610	617	412	549	-198	-68	2 151	2 196	1 900	2 081	-250	-115
Produits transformés	777	812	1 355	1 487	578	675	2 997	3 085	4 954	5 320	1 957	2 236
<b>AGROALIMENTAIRE</b>	<b>1 387</b>	<b>1 429</b>	<b>1 767</b>	<b>2 036</b>	<b>380</b>	<b>607</b>	<b>5 147</b>	<b>5 280</b>	<b>6 854</b>	<b>7 401</b>	<b>1 706</b>	<b>2 120</b>
<b>Monde</b>												
Produits bruts	1 125	1 191	1 261	1 457	136	266	4 330	4 534	5 629	5 956	1 299	1 422
Produits transformés	3 104	3 173	3 712	3 752	607	579	11 952	12 120	13 983	14 077	2 031	1 958
<b>AGROALIMENTAIRE</b>	<b>4 229</b>	<b>4 364</b>	<b>4 973</b>	<b>5 209</b>	<b>744</b>	<b>846</b>	<b>16 282</b>	<b>16 653</b>	<b>19 612</b>	<b>20 033</b>	<b>3 331</b>	<b>3 379</b>

million d'euros

Source: Douanes/SSP

### Mises en perspective



## Produits agricoles bruts

### Les faits marquants : forte hausse des exportations de céréales vers les pays tiers

L'excédent des échanges en **produits agricoles bruts** s'élève à 266 millions d'euros en avril 2015, et augmente de 130 millions d'euros par rapport à avril 2014. L'excédent augmente avec les pays tiers et est stable avec l'UE.

Les **exportations** (1 457 millions d'euros) augmentent de 196 millions d'euros (+ 16 %) par rapport à avril 2014. Les exportations de céréales augmentent de 152 millions d'euros (+ 27 %). Les ventes d'orge augmentent de 84 millions d'euros (+ 150 %), sous l'effet de la hausse des quantités (+ 150 %) vers la Chine. Malgré des prix en baisse (- 19 %), les ventes de maïs progressent de 46 millions d'euros (+ 42 %), grâce aux quantités vendues, notamment vers l'UE. Les exportations de blé tendre, dont le prix diminue, progressent de 32 millions d'euros : les quantités vendues croissent vers la Corée du Sud, la Thaïlande, l'Égypte et le

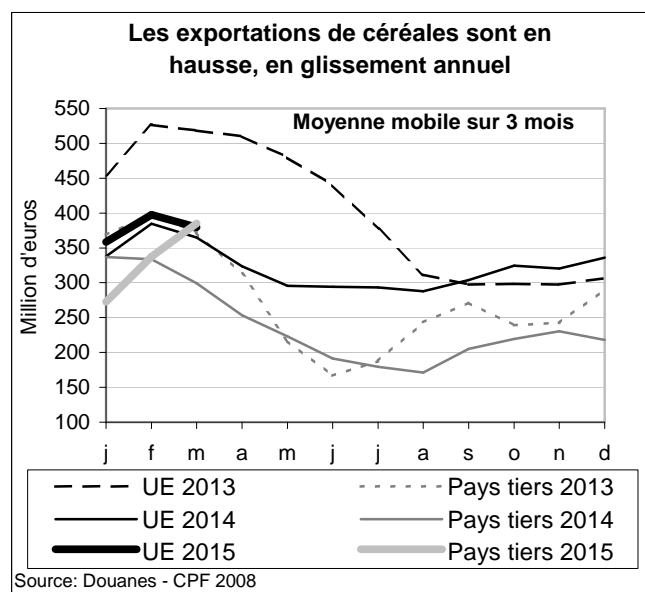
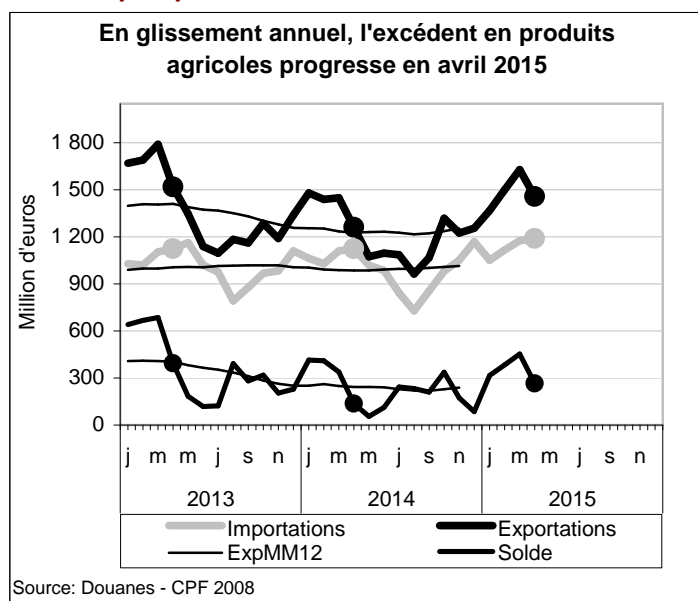
Bangladesh. Les exportations de tabac brut augmentent de 15 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des quantités vendues (+ 104 %) et des prix (+ 21 %). Les ventes de bovins croissent de 10 millions d'euros, grâce à la hausse des envois vers la Turquie et l'Italie. Les **importations** (1 191 millions d'euros) augmentent de 65 millions d'euros (+ 6 %) par rapport à avril 2014. Les importations de fruits et de légumes augmentent respectivement de 67 millions d'euros (+ 24 %) et de 35 millions d'euros (+ 15 %). La plupart des fruits et légumes sont concernés par la hausse des importations : si les quantités achetées sont en légère hausse, les prix progressent fortement. Les achats de café augmentent de 20 millions d'euros (+ 51 %) : les prix augmentent fortement (+ 40 %). Les importations de colza et de soja diminuent de 30 et 11 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des quantités achetées.

### Les indicateurs

Produits CPF4	Avril						Cumuls 4 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>PRODUITS BRUTS</b>	1 125	1 191	1 261	1 457	136	266	4 330	4 534	5 629	5 956	1 299	1 422
<b>Agriculture et élevage</b>	993	1 054	1 181	1 373	188	319	3 812	4 016	5 323	5 627	1 512	1 611
Céréales, légum., oléagi.	200	145	640	806	440	661	676	535	3 116	3 397	2 440	2 862
Céréales n. c. riz	40	34	564	716	524	682	158	158	2 719	2 921	2 561	2 763
Oléoprotéagineux	159	110	76	89	-83	-21	515	375	395	473	-120	98
Légumes, fleurs, plantes	275	311	209	229	-66	-82	1 158	1 228	897	886	-262	-342
Légumes	227	262	189	193	-38	-69	920	1 021	805	761	-114	-260
Prod. cult. permanentes	479	558	158	150	-321	-408	1 824	2 070	628	626	-1 196	-1 444
Fruits	281	348	120	120	-161	-228	1 119	1 288	484	486	-635	-803
Café, cacao, thé	76	88	2	2	-74	-86	271	351	11	15	-261	-336
Animaux vifs, œufs, miel	39	40	174	188	135	148	154	183	683	719	529	536
Bovins	6	4	106	117	101	113	22	19	429	451	406	432
<b>Produits sylvicoles</b>	20	22	40	42	20	20	79	82	144	149	65	67
<b>Pêche et aquaculture</b>	112	115	41	42	-71	-73	439	436	162	179	-277	-257

Source: Douanes/SSP

### Mises en perspective



## Produits agricoles transformés

### Les faits marquants : les exportations progressent grâce aux ventes de vins et cognac

L'excédent des échanges en produits transformés atteint 579 millions d'euros en avril 2015, en baisse de 28 millions d'euros par rapport à avril 2014.

Les **exportations** augmentent de 41 millions d'euros par rapport à avril 2014 (+ 1,1 %). Les ventes de vins progressent de 50 millions d'euros, ainsi que celles de cognac. Les Etats-Unis et la Chine tirent les ventes pour ces deux produits. En revanche, les exportations de produits laitiers diminuent de 59 millions d'euros (- 9 %), sous l'effet de la baisse des prix. Les ventes de viandes de volailles progressent grâce à la hausse

des prix et celles de viandes porcines diminuent du fait de la baisse des quantités vendues.

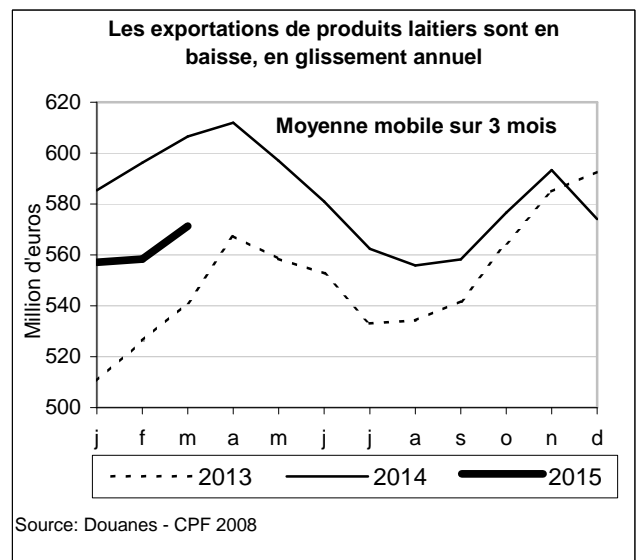
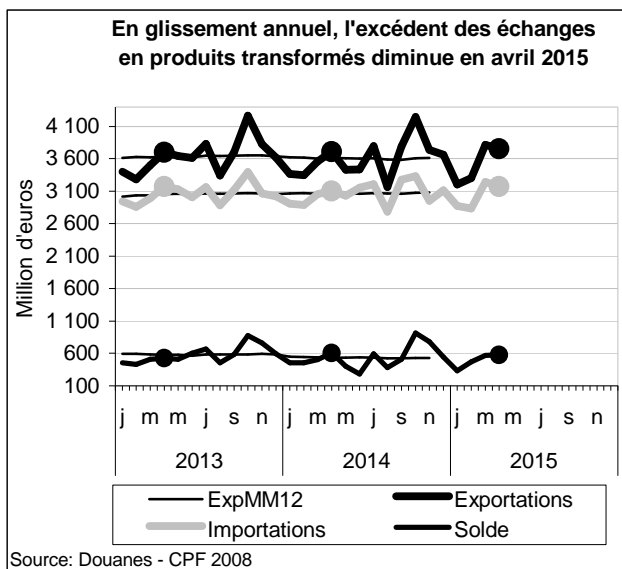
Les **importations** augmentent de 69 millions d'euros par rapport à avril 2014. Les achats d'huiles et tourteaux augmentent de 30 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des quantités achetées. Les achats de café progressent de 19 millions d'euros : les quantités achetées augmentent. Les achats de viandes ovines diminuent de 13 millions d'euros, du fait de la baisse des quantités achetées. Celles de viandes porcines baissent de 10 millions d'euros : les prix diminuent.

### Les indicateurs

Produits CPF4	Avril						Cumuls 4 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>IAA, TABACS</b>	<b>3 104</b>	<b>3 173</b>	<b>3 712</b>	<b>3 752</b>	<b>607</b>	<b>579</b>	<b>11 952</b>	<b>12 120</b>	<b>13 983</b>	<b>14 077</b>	<b>2 031</b>	<b>1 958</b>
Viandes, prod. de l'abattage	495	467	388	383	-108	-84	1 890	1 820	1 476	1 467	-414	-353
<i>Viande bovine</i>	111	110	79	79	-31	-31	443	424	301	301	-142	-123
<i>Viande porcine</i>	80	70	75	64	-5	-6	309	284	292	255	-17	-29
<i>Volaille</i>	82	82	77	87	-5	4	325	324	280	311	-45	-12
Prod. préparés de la pêche	304	310	58	59	-246	-250	1 114	1 127	237	274	-877	-853
Prod. à base de fruits & lég.	370	386	182	176	-188	-210	1 432	1 451	669	664	-763	-787
Huiles, tourteaux, corps gras	274	304	93	102	-181	-201	1 131	1 176	379	384	-752	-793
<i>Tourteaux</i>	133	136	13	11	-120	-126	575	601	50	51	-525	-550
Produits laitiers, glaces	320	296	635	576	315	280	1 170	1 072	2 423	2 251	1 253	1 179
<i>Fromages</i>	118	122	261	251	143	129	424	419	988	976	563	558
Produits des céréales	135	133	239	220	103	87	520	530	911	850	391	320
Biscuits, pâtisseries, pâtes	166	177	140	138	-26	-40	650	693	510	525	-140	-168
Autres produits alimentaires	562	611	649	666	87	55	2 308	2 478	2 581	2 590	273	112
<i>Sucre</i>	22	36	94	103	72	67	119	93	405	372	287	279
<i>Chocolat, confiserie</i>	181	189	150	153	-31	-36	829	880	649	677	-180	-203
Aliments pour animaux	64	74	171	187	107	113	273	299	675	724	403	425
Boissons	256	264	1 135	1 227	879	964	947	933	4 008	4 267	3 061	3 333
<i>Vins, champagne</i>	50	49	670	720	620	671	197	194	2 233	2 383	2 036	2 188
<i>Eaux de vie, alcools</i>	92	91	255	303	163	212	345	321	1 033	1 144	689	823
Tabacs	157	153	23	18	-134	-135	517	540	113	82	-404	-458

Source: Douanes/SSP

### Mises en perspective



## Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans en effet, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2008 à la CPF rév. 1.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2007.

Ceci peut également entraîner de légers écarts entre les données de 2008 publiées en 2008 selon l'ancienne nomenclature, et celles de l'année 2008 publiées en 2009 dans la nouvelle nomenclature.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est régulièrement relevé. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, il a été porté à 460 000 euros, ce qui peut affecter en partie les variations des flux d'échanges.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des Produits Française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des Produits associés aux Activités).

UE : UE à 27

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

MM3 : moyenne mobile sur trois mois.

MM12 : moyenne mobile sur douze mois.

## Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



## Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Secrétariat Général

**SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE**

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex  
Tél : 01.49.55.85.85 – site Internet : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot  
Rédacteur : Guillaume Wemelbeke  
Composition : SSP  
Dépôt légal : à parution

© Agreste 2015

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole  
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)